

Informations générales	
Nom du produit	ALCYGOL ULTRA BS
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	AGRONUTRITION 3 avenue de l'Orchidée Parc Activestre 31390 CARBONNE FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante - Concentré soluble à base de bore, d'extraits d'algues et d'acides aminés d'origine végétale
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	516-2021.01
Numéro d'AMM	1210620

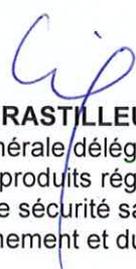
La présente autorisation est valable 10 ans à compter de la date de signature de la présente décision.

Le titulaire peut demander le renouvellement conformément à l'article R. 255-15 du code rural et de la pêche maritime au plus tard neuf mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Le dépôt d'une demande de renouvellement prolonge de plein droit l'autorisation de mise sur le marché pendant la période nécessaire à la vérification par l'Agence du respect des conditions de renouvellement.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

13 AOUT 2021


Charlotte GRASTILLEUR
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Modalités d'autorisation de la matière fertilisante

Classification du produit
La classification retenue est la suivante : Sans classement.
Pour les phrases P se référer à la réglementation en vigueur.
Le titulaire de l'autorisation est responsable de la mise à jour de la fiche de données de sécurité et de la classification du produit en tenant compte de ses éventuelles évolutions.

Teneurs garanties retenues (sur produit brut)	
Paramètres déclarables	Teneur
Matière sèche	55 %
Azote (N) total	4 %
<i>Dont Azote organique</i>	4 %
Bore (B) soluble dans l'eau	7 %
Acides aminés libres	5 %
Mannitol	1 %
Conductivité électrique	6,5 mS / cm
pH	8,9

Liste des cultures autorisées				
Cultures	Dose maximale par apport	Nombre maximal d'apports	Application	Epoques d'apport / Stades d'application
Vigne	2 L/ha	3/an	Pulvérisation foliaire ou ferti-irrigation	Toute l'année Grappes séparées, début de floraison, nouaison
Arbres fruitiers	3 L/ha	5/an		Toute l'année Préfloraison, stade E, stade G (chute des pétales)
Cultures légumières	5 L/ha	5/an		Toute l'année
Grandes cultures	2 L/ha	3/an		Toute l'année

Conditions d'emploi du produit

Stockage et manipulation du produit

Contient des oligoéléments. A n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu. Ne pas dépasser les doses prescrites.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Des informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection pourront être mises à disposition de l'utilisateur :

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles
- le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
- les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Porter des gants et des vêtements de protection adaptés ainsi que des EPI appropriés en fonction du type et du classement de la préparation

Pour les conditions d'utilisation non mentionnées dans cette annexe, se référer aux conditions de mise sur le marché dans l'Etat-membre susvisé.